



LE CANARD FORGERON

Le journal qui vous aide à vous forger une opinion

POUR SAUVER L'EMPLOI IL FAUT LE DEFENDRE!

NOUS AVONS LES CARTES EN MAIN...



Notre dossier spécial emploi :



**Chômage et
emploi : la
situation à
Ferrières**



**L'entreprise
ferrière
Bergame,
chronologie
d'un désastre**



**Entretien avec
François
Longérinas,
dirigeant d'une
coopérative**

Edito : la politique est partout

Convenons-en, tout est politique. Nos impôts et leur répartition, certes, mais pas que. Nos conditions de travail, de retraites, l'accueil de nos enfants à l'école, l'organisation des transports, la manière dont on se soigne, dont on se protège, dont on fait la justice, dont on préserve la planète, etc. Tous ces choix politiques nous impactent. La collectivité doit-elle donner un coup de main aux initiatives privées ou encourager l'extension du domaine public ? Subventionner l'association des boulistes ou financer le voyage des séniors ? Consulter les riverains pour les travaux, pour les questions d'intercommunalité, etc... ?

Autant de questions qui nous touchent tous les jours. Bien sûr, l'exigence démocratique devrait pousser chacun de nous à s'intéresser à ces sujets. C'est rarement le cas. Le sentiment d'impuissance que les citoyens peuvent avoir vis à vis des politiques publiques est un symptôme des maux de notre république.

Mais non, la politique n'est pas sale. Le débat peut être productif. Et le contrôle du pouvoir par le Peuple est possible.

Les clivages existent, certes, mais la confrontation argumentée sur le terrain des idées est toujours préférable à l'ignorance mutuelle qui ne conduit qu'au renforcement des préjugés et à l'intolérance. La démocratie exige le débat, signe extérieur de sa vigueur. Les citoyens doivent s'appropriier les sujets politiques. Le rôle de la République devrait consister à les y encourager, à leur donner des outils d'expression. La République devrait former ses citoyens à l'exigence de la rationalité, à la prise de parole publique et mettre en place les conditions de débats éclairés.

Sur l'emploi, par exemple, ouvrons le débat. Dans ce numéro, nous y consacrons un dossier, pour décrire les impacts que la récession peut avoir sur l'emploi à Ferrières. L'entreprise Bergame, qui est sur le point de fermer en mettant 193 personnes à la porte, est

l'exemple récent le plus édifiant de la situation actuelle. Comment sauver les emplois ? Qu'ont fait les pouvoirs publics ? Quel rôle ont joué les banques ? La résistance est plus que jamais nécessaire car les alternatives existent. Vous voulez des exemples ? De Lucie Baud à Maxime Lisbonne, du Front Populaire aux sociétés coopératives, vous n'avez qu'à tourner quelques pages...

Le chiffre

2,2 millions

C'est le nombre de français qui disposent d'un patrimoine supérieur à 1 million de dollars. Ce qui classe la France au troisième rang mondial des pays en nombre de millionnaires (derrière les États-Unis et le Japon)

Source : Les Echos (22/11/1012)

Publicité



Publicité gratuite : Campagne Mass loi mass par Laurent Sciamma

Nous vous rappelons que cette publication est un journal citoyen qui parle des sujets qui nous touchent tous et qu'il est donc évidemment éminemment politique.

On a lu pour vous

Mélancolie ouvrière - Michelle Perrot - Grasset, 2012, 11 euros, Essai

L'historienne Michelle Perrot, nous livre une biographie poignante, celle de Lucie Baud, ouvrière en soie rentrée à l'usine à 12 ans en 1882. On y retrouve la vie pénible et monotone des jeunes ouvrières recluses dans des internats intégrés aux usines. La figure de Lucie Baud est singulière et édifiante. Elle est révoltée par les conditions de travail imposées à ses semblables : journée de travail de 12h, salaire 3 fois inférieur à celui des hommes, droit de cuissage. Elle animera plusieurs mouvements de grèves en Dauphiné, fondera le syndicat des ouvrières en soie du canton de Vizille. Grèves mémorables de plusieurs mois, solidarité remarquable, mais échec cuisant pour Lucie qui sera licenciée comme tous les autres meneurs et remplacée par une main d'œuvre beaucoup plus docile.

Le banquet des affamés - Didier Daeninckx - Gallimard, 2012, 18 euros, Roman

Dans ce livre, Didier Daeninckx fait parler Maximilien Lisbonne, personnage haut en couleur, tour à tour gargotier, journaliste, homme de théâtre, mais surtout héros des barricades de la Commune, compagnon de Louise Michel. Déporté au bagne de Cayenne, comme tant d'autres communards, la vie de Lisbonne est un vrai roman d'aventures. Mais derrière la truculence du personnage, Daeninckx nous donne à voir un homme constant dans ses engagements, révolté et pétri d'idéaux révolutionnaires.

Ce que vous avez manqué à cause de l'UMP - Le Monde, 29 novembre 2012

Le journal Le Monde regrette que certains sujets soient restés dans l'ombre, pendant que Copé et Fillon se disputaient sur les plateaux de télévision au nom de la démocratie (!). Parmi ceux-ci :

1) La loi antiterroriste qui étend les pouvoirs de la justice en matière de surveillance sur internet qui a été votée

par le PS et l'UMP réunis.

2) Le vote blanc qui sera désormais comptabilisé lors des élections.

3) Le projet de loi de finances 2013 qui a été refusé au Sénat, où les élus du Front de Gauche ont voté contre l'austérité (la hausse de la redevance et l'amendement sur les entrepreneurs pigeons par exemple)

Agenda

DEC 2012

16

Journée de mobilisation en faveur du mariage pour tou-te-s
Partout en France

DEC 2012

19

Eric Hazan présentera :
Une histoire de la Révolution française à la Librairie de l'Escalier.
12 Rue Monsieur le Prince
75006 Paris (à 19h30)

JANV 2013

7

Cours gratuits de droit du travail par le Réseau Stop Précarité, Bourse du Travail de Paris salle Louise Michel (au sous-sol) 3 rue du château d'eau 75010 Paris

JANV 2013

12

Séminaire « Darwinisme et marxisme » La Sorbonne Amphithéâtre Lefebvre, 14 rue Cujas 75005 Paris (à 14h)

FEV 2013

9

Séminaire « Populisme, fascisme, extrême-droite? » (même adresse)

FEV 2013

16

Séminaire avec M et Mme Pinçon Charlot, sociologues "Marxisme discrédité... jusqu'à quand ?" (même adresse)

La situation du chômage et de l'emploi à Ferrières

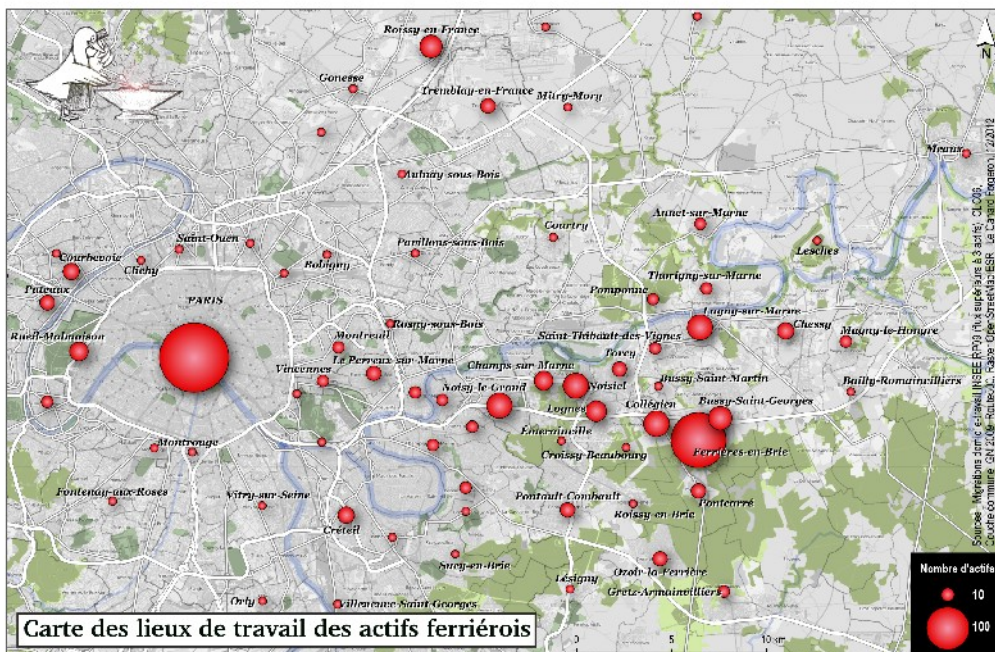
Il faut bien reconnaître que sur le front de l'emploi, la situation n'est guère réjouissante. Le chômage ne cesse de progresser : l'Insee indique qu'en France 3,5 millions de personnes ne travaillent pas alors qu'elles le souhaitent. Auxquelles il faut ajouter 1,4 millions de personnes en sous-emploi (chômage partiel ou temps partiel subi).

Les ferriérois n'échappent pas au marasme. Le chômage¹ a bondi de 44% entre 2007 et 2011. La situation s'est peut-être dégradée depuis. On recensait 86 chômeurs² au 1er janvier 2012. Pour 42% d'entre eux, il s'agit de chômage de longue durée...

Évidemment, pendant ce temps là, les salaires ralentissent. Et les nouvelles récentes ne sont guère rassurantes... Une enquête parue en octobre montrait qu'en raison de la crise, 41,1% des personnes interrogées réduiront leur budget consacré aux achats de Noël par rapport à l'an dernier, contre 6,9% qui prévoient de

l'augmenter. Et comme le gouvernement oriente son action pour favoriser l'offre, et non la demande, on peine à voir comment la consommation pourrait être relancée. On imaginait de meilleures conditions pour initier la décroissance !

Bref la crise est bien là. Comment va-t-elle toucher les habitants de Ferrières ? Lors de la terrible récession de 2008-2009 (514 000 emplois détruits, PIB en recul de 2,6% en 2009), les secteurs qui avaient le plus souffert étaient l'industrie et les services. Les premiers impactés avaient été les jeunes, les ouvriers, les bas salaires et les intérimaires. Les catégories socioprofessionnelles les plus touchées par les sorties d'emplois étaient les ouvriers et les employés. A Ferrières, il faut distinguer les emplois disponibles sur place et ceux occupés par des habitants³. En effet, seuls 12% des ferriérois ont la chance de travailler dans la commune. 52% de nos concitoyens travaillent même hors de Seine-et-Marne (voir la carte).



C'est notamment l'inadéquation entre l'offre d'emplois et la demande des actifs qui explique cette situation. 34% des emplois de la commune sont des postes d'ouvrier alors que seuls 14% des actifs ferriérois en sont. A l'inverse, 56% des ferriérois sont cadres ou exercent une profession intermédiaire alors qu'on ne recense que 42% des postes de cette nature⁴. L'explosion des mobilités domicile-travail fait le reste...

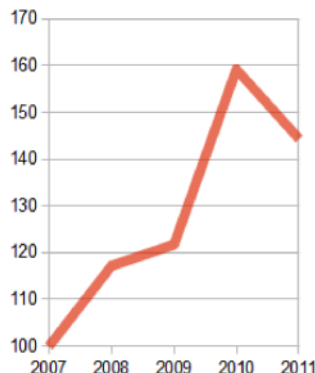
1 : DEFM (demande d'emploi en fin de mois au 31/12) cat. A - INSEE

2 : Catégorie ABC - source INSEE

3 : A Ferrières, l'INSEE recensait 1158 actifs et 1447 emplois en 2009

4 : INSEE 2009. Des variations peuvent avoir eu lieu depuis.

Dans un premier temps, du fait de la nature des emplois et des caractéristiques des actifs, ce sont les emplois locaux davantage que les actifs ferriérois qui risquent de pâtir de la catastrophique situation économique (voir l'exemple de Bergame ci-après), même si à terme, l'ensemble des strates de la population et des secteurs d'activité risquent fort d'être touchés.



Nombre de demandeurs d'emplois à Ferrières au 31 décembre.

Base 100 en 2007

Bergame : chronologie d'un désastre

2008 : L'entreprise d'imprimerie Bergame s'implante, Gérard Josselin, son dirigeant, fait construire une usine de 20 000 m² au Parc du Bel-Air à Ferrières. En 2011 : Le groupe Bergame annonce qu'il réalise un chiffre d'affaires de 66 millions d'euros pour 280 collaborateurs.

mai 2012 : L'exercice 2011-2012 est négatif. La société est plombée par sa dette, contractée pour l'acquisition du site de Ferrières. 192 salariés y travaillent.

23 juillet 2012 : Après des mois d'incertitude et de rumeurs, la société est en cessation de paiements, dépose son bilan, ce qui entraîne son placement en redressement judiciaire.

29 octobre 2012 : mise en liquidation judiciaire de deux sociétés du groupe. Une troisième société, davantage rentable économiquement, obtient un sursis d'un mois, pour que d'éventuels repreneurs se manifestent. 58 emplois sont perdus, il ne reste que 134 salariés en activité.

7 novembre 2012 : Le mandataire financier apprend au personnel qu'il organise un plan de licenciement pour, dit-il, « maximiser les chances de reprise de l'entreprise ». En conséquence, 15 départs volontaires et 30 désignés ne reviennent pas travailler lundi 12 novembre. Il ne reste que 83 salariés sur le site.

26 novembre 2012 : Les deux offres de reprises sont jugées insuffisantes par les banques. La meilleure d'entre elles proposait 8 millions d'euros

et de conserver 65 emplois. Oséo, qui détient 50% de la dette et les autres banques, exigent 10,5 millions d'euros, en conséquence de quoi le tribunal prononce le rejet des offres et la mise en liquidation judiciaire de la société avec effet au 17 décembre 2012. Pour Noël donc, tous les salariés auront perdu leur emploi.

Pourquoi cet immense gâchis ? D'abord, en raison de la situation économique de l'entreprise, mise à mal par la crise économique dès 2009 d'une part (-20% de chiffre d'affaire), conjuguée à des décisions stratégiques discutables d'autre part : endettement excessif pour l'implantation à Ferrières, appel à une société de facturing (qui ponctionne 10% du CA pour gérer la facturation), développement d'activité moins rentables... Ensuite, l'endettement étouffe la société. Les banques resteront inflexibles. Lors des 4 derniers mois, décisifs pour sauver l'emploi, on n'a pu que constater leur intransigeance. Parmi elles, Oséo, investisseur public, qui doit œuvrer pour l'emploi et qui n'aura pas bougé le petit doigt. Les élus, eux non plus, n'ont pas manifesté la volonté de s'impliquer dans le dossier. On attend toujours les prises de positions du député, du Conseil Général, de la Région, voire du ministère du redressement productif. Et comme les médias ne s'intéressent pas aux entreprises en déroute tant qu'on ne séquestre pas un patron... rien à signaler de ce côté là hormis quelques articles dans la presse locale. Les presque 200 ex-Bergame vont donc grossir la cohorte des 3,8 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi, dans l'indifférence générale.

Comment lutter contre les licenciements ?

Leçon n°1 : Attaquer au porte-monnaie

La grève, l'occupation :

Bien entendu, s'attaquer aux intérêts économiques de l'actionnaire est très efficace. Une solidarité sans faille est nécessaire, mais la menace de bloquer l'activité peut s'avérer payante. Prenons l'exemple de l'Université de Jussieu, qui pour sauver l'emploi des femmes de ménages a stoppé son activité (deux semaines ont suffi pour la réintégration pleine et entière des 30 personnes concernées).



Leçon n°2 : Défendre ses droits

La bataille juridique :

Il n'est pas rare que l'employeur ne respecte pas le droit des personnes dont il souhaite se débarrasser. Lorsque c'est le cas, il faut bien sûr porter des actions en justice. Nombreuses sont les entreprises condamnées pour licenciement sans motif économique sérieux. Ces actions permettent de gagner du temps voire d'annuler les licenciements. On peut citer les sodimédicales, qui ont fait condamner leur employeur à plusieurs reprises ou récemment les salariés de Conforama qui ont réussi à faire annuler un plan social devant le TGI de Meaux.



Évidemment, lorsque votre emploi est menacé, vous pouvez toujours attendre que l'on décide à votre place. Espérer qu'un repreneur veuille bien investir pour la moitié de son prix dans votre entreprise et « sauve » au passage quelques emplois. Attendre calmement la procédure de liquidation judiciaire. Que le plan de sauvegarde de l'emploi (novlangue désignant ce qu'autrefois on nommait « plans de licenciement ») soit décidé. Surtout continuer la production, pour ne fâcher ni les clients, ni les patrons. Et pas touche à l'appareil productif : la propriété, c'est sacré. La valeur de l'outil de production sert d'abord à réparer le « préjudice financier » avant d'indemniser les hommes.

L'alternative c'est la lutte, la résistance. C'est à la fois le point commun et le point de départ des solutions à disposition des salariés qu'on menace de licencier. La bagarre donc, voilà la deuxième solution. Soyons clairs, ce n'est pas simple. Il n'est pas aisé de lutter contre les professionnels du camp d'en face. Actionnaires, DRH et autres stratèges en restructuration ont leurs objectifs propres, et ils coïncident rarement avec ceux des salariés... Le chômage est vu là-bas comme un outil pour faire baisser le prix de la main d'œuvre et les licenciements comme un mal nécessaire pour augmenter la rentabilité (de nos jours, on préfère parler de compétitivité).

A trop faire le mouton, on finit tondus. Et si la lutte ne permet pas toujours les miracles, elle permet au moins à celui dont on méprise le travail de conserver sa dignité. D'autant que la résistance peut être couronnée de succès. Voici quelques options qui vous permettront, peut-être, de sauver votre emploi :

Leçon n°3 : Mettre la pression

La médiatisation :

C'est une arme très puissante qui permet de mobiliser citoyens et élus autour de vos ennuis. Et les faire venir à la table des négociations. Difficile à obtenir, c'est un atout important pour faire aboutir les revendications. Les Fralib par exemple, ou bien les salariés d'Albany-Cofpa (qui ont fait annuler un plan de licenciement pendant la campagne présidentielle) ont su en profiter.



« Mais si les difficultés économiques sont réelles, objectera-t-on, il n'y aura pas de miracle ! »

Vous remarquerez que les personnes qui perdent leur emploi sont rarement celles qui ont pris les mauvaises décisions de gestion, d'investissement ou de stratégie, alors que ce sont celles qui souffrent le plus des situations de défaillance d'entreprise. Alors quand les banques, investisseurs et clients font valoir leur manque à gagner, les salariés, qui eux aussi ont signé des contrats (de travail) non respectés, doivent pouvoir recevoir les justes indemnités correspondant à leur préjudice. Et là aussi, seule la lutte permet d'obtenir du temps et des compensations raisonnables.

Leçon n°5 : Sauver les activités stratégiques

La nationalisation ?

Ce n'est pas un outil directement entre les mains des salariés, mais c'est une solution de plus en plus évoquée. Pour les activités dont la sauvegarde est stratégique pour le pays, l'intervention de l'État n'est-elle pas naturelle ? On pense à Pétroplus, aux chantiers navals, à Arcelor-Mittal à Florange... Obama ne l'a-t-il pas réalisée pour General Motors ?



Leçon n°4 : Proposer des alternatives

La reprise par les salariés :

Et si on devenait nos propres patrons ? La constitution des salariés en Scop est une alternative de plus en plus crédible et intéressante. C'est un chemin semé d'embûches, certes, mais le jeu en vaut la chandelle (voir page suivante). Les exemples récents de Fontanille ou d'Hélio Corbeil, une imprimerie de l'Essonne, en témoignent.



Et les syndicats ?

Ils sont bien sûr la clé de voûte de ces luttes. Il est bien difficile de s'organiser sans eux, sans leur expérience, leur connaissance de la loi, leurs réseaux et leur expertise socio-économique.

SCOP : prenons le pouvoir !

Les Scop (sociétés coopératives et participatives), désignent les entreprises à statut Scop (société coopérative de production) et à statut Scic (société coopérative d'intérêt collectif). En cette fin d'année, elles sont au cœur de l'actualité. En effet, 2012 est l'année internationale des Scop pour l'ONU, le congrès national des Scop qui a lieu tous les 4 ans vient de s'achever à Marseille, et une loi sur l'Économie Sociale et Solidaire (qui sera présentée au printemps) est en cours d'élaboration. Et pourtant le fonctionnement de ces entreprises qui bénéficient d'une gouvernance démocratique est encore souvent méconnu... Soumises à l'impératif de rentabilité comme toute entreprise, les bénéfices sont prioritairement affectés à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise.

Le Canard Forgeron : Quelles sont les caractéristiques différenciant les Scop des autres types d'entreprise ?

François Longéras : Il y a trois principes fondamentaux. Premièrement, la démocratie. La majorité des sociétaires d'une Scop doivent être salariés dans l'entreprise. La règle de la gouvernance, c'est un sociétaire, une voix. Donc les salariés sont majoritaires et président aux destinées de la Scop. Ce qui en fait généralement des salariés plus impliqués qu'ailleurs dans le projet d'entreprise.

Ensuite, le partage des richesses. Généralement, les statuts des Scop sont tels que les résultats dégagés sont distribués aux salariés ou réinvestis dans l'entreprise. On observe aussi des salaires qui s'échelonnent de 1 à 3 en moyenne !

Enfin, il y a généralement l'ambition d'une utilité sociale

dans l'objet même de ces entreprises.

CF : En ces temps de crise, quels sont les principaux avantages des Scop ?

FL : D'abord, ce sont les règles de gestion des Scop qui font leur force. Pas d'actionnaires voraces ici ! Lorsqu'il y a un bénéfice, un tiers voire un quart des résultats va aux sociétaires (qui, rappelons-le, sont majoritairement des salariés de la Scop). Le reste est distribué en participation aux salariés ou demeure dans la Scop sous forme de « réserves impartageables », qui sont les fonds propres de l'entreprise. Ces capitaux alimentent la trésorerie ou permettent d'investir.

Ensuite, on observe qu'il existe une certaine solidarité au sein du secteur. Les conditions financières proposées par le Crédit Coopératif, par exemple, sont avantageuses.



François Longéras est directeur de l'EMI (école des métiers de l'information), une société coopérative de formation située à Paris, il est secrétaire national du Parti de Gauche chargé de l'Économie Sociale et Solidaire et auteur de "Prenons le pouvoir, Coopératives, autogestion et initiatives citoyennes" (Ed. Bruno Leprince, 2012).

Si les Scop sont soumises comme les autres aux aléas de la conjoncture, elles ont donc des atouts singuliers à faire valoir...

CF : Quelles sont les conditions de réussite d'un projet de reprise en Scop ?

FL : Au delà des conditions financières et économiques, l'implication des futurs salariés me paraît être un point déterminant. La présence de syndicalistes dans leurs rangs peut être un atout car ce sont souvent des personnes très impliquées et motivées.

Un soutien local et l'appui des pouvoirs publics facilitent bien sûr le passage à l'acte. Si demain le droit de préemption pour les salariés se constituant en Scop était voté, ce serait évidemment une énorme avancée pour les Scop, et donc pour la démocratie en entreprise...

L'antenne relais du Bel Air

L'antenne relais fait partie du paysage, du haut de ces 35 mètres cette structure tubulaire domine notre village. Installée dans la ZAC du Bel air, rue Joseph Paxton, elle est exploitée par SFR, Orange, et Bouygues. L'agence nationale des fréquences (ANFR), qui centralise les résultats des mesures à l'échelle du territoire national, affirme que l'antenne de Ferrières, n'a jamais été mesurée.

Les résultats de mesures sur le secteur (Ozoir-la-Ferrière, Montévrain, Lagny, par exemple) concluent au respect des valeurs limites d'exposition : en France entre 41 et 61 v/m (seuils considérés comme bien trop élevés pour un grand nombre d'associations, militant pour un abaissement à 0,6 v/m, comme nos voisins Italiens ou Autrichiens.)

A l'heure où 90% de la population détient un téléphone portable, où le WiFi se généralise, il est important d'appliquer le principe de précaution, d'autant que les symptômes liés à hypersensibilité aux ondes ont été reconnus par l'OMS (organisation mondiale de la santé) : fatigue, nausées, palpitations cardiaques, troubles digestifs. Mais encore faut-il connaître les quantités précises d'émission de l'antenne.

Les mesures peuvent être réalisées à la demande de la population ou des mairies. Si la demande pour l'antenne de Ferrières-en-Brie



Localisation de l'antenne relais

n'a pas encore été formulée, c'est sans doute dans un souci d'économie... Soucieux de ne pas faire augmenter vos impôts locaux, le Canard Forgeron a fait une demande conjointe à SFR, Bouygues et Orange, nous vous tiendrons au courant des résultats dès qu'ils nous seront communiqués.



L'antenne est à proximité directe d'entreprise, des jardins ouvriers et à 250 mètres d'habitations

L'hôpital qui se moque de la charité ?

Le futur hôpital de Jossigny continue de faire parler de lui. Savez vous que...

L'hôpital de Jossigny a décidé de confier la gestion de ses 1000 places de parking à la société VINCI dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public). Ce qui implique la non-gratuité du parking (au-delà d'une heure), contrairement à Lagny-sur-Marne...

La radiothérapie, qui était prise en charge par l'hôpital de Lagny, sera désormais confiée à la clinique de Saint-Faron à Meaux, sous couvert d'un « Partenariat Public/Privé », au nom de la rentabilité financière.

L'implantation de l'hôpital et donc la mise en place de Communautés Hospitalières de Territoire a pour première conséquence que les services d'urgence de nuit ne seront ouverts à Jossigny qu'une nuit sur deux (alternativement avec l'hôpital de Meaux). Jour pair, jour impair : à partir de 22h, il faudra croiser les doigts lors d'une hospitalisation d'urgence. D'abord pour que la distance ne soit pas fatale, ensuite pour être immobilisé moins loin de son domicile.

Dans tous ces cas, c'est bien évidemment les logiques financières qui priment sur l'intérêt sanitaire de la population...

Une crèche à Ferrières... A quand un service public de la petite enfance ?

Un permis de construire a été déposé en mairie en mars pour la construction d'une crèche à Ferrières. Formidable nouvelle pour les jeunes parents qui jusqu'alors n'avaient comme mode de garde que le recours aux assistantes maternelles (et quelques places en nombre très limité à la crèche de Chanteloup-en-Brie). L'installation est prévue pour septembre 2013 au Park des Merlettes. De nombreux points restent aujourd'hui flous... Mme Munch n'a pas souhaité répondre à nos questions et nous a renvoyé au futur bulletin municipal. En attendant d'avoir celui-ci en main, voici donc quelques questions auxquelles nous espérons qu'il répondra :

1) Sur le site de la mairie, il est fait état d'un projet de crèche de 50 places. Le futur gestionnaire, contacté, a évoqué 30 places et un article récent du journal La Marne parle quant à lui de 25 places dont seulement 10 réservées à la commune. Qu'en est-il réellement ?

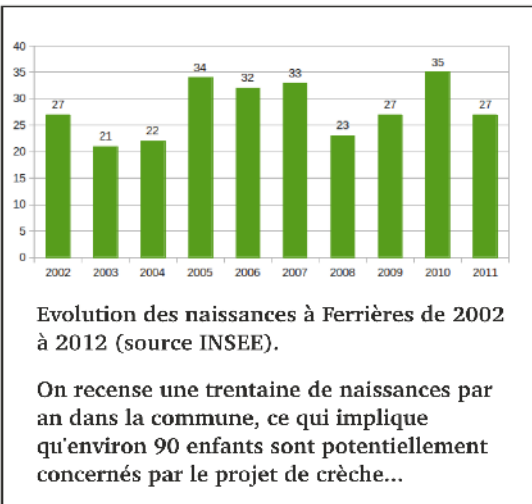
2) Quels seront les critères d'attribution des places en crèche, la transparence étant de mise, compte tenu des exemples désastreux observés dans certaines communes (dans les Hauts-de-Seine, par exemple) ?

3) Qu'en est-il de la situation de la Maison Kangourou, qui gèrera la crèche ? En octobre 2009, un audit de la ville de Paris avait mis en avant quelques faiblesses de cette structure. Si le professionnalisme et la qualité du service était loué, quelques points étaient soulevés. Florilège : « L'association a une vie associative très réduite puisqu'elle ne compte que 3 membres. Elle externalise la plupart de ses activités à trois sociétés gérées par un associé unique, M. X, qui est le frère du président de l'association », « L'association pratique donc une gestion intéressée et est redevable en conséquence des impôts commerciaux, qu'elle n'acquitte pas aujourd'hui. », « L'association bénéficie d'une trésorerie abondante alimentée par la subvention municipale. », « Le nombre de

départs [de personnel] enregistrés par an est important (36 en 2008 sur un effectif de 69) soit plus de 50 % de l'effectif global. »

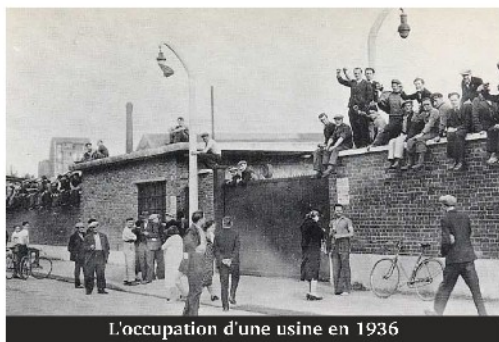
4) Une subvention sera-t-elle accordée à la Maison Kangourou ? Concerne-t-elle l'investissement ou le fonctionnement de la future crèche ? Et si c'est le cas, quel en sera le montant ? La mairie de Paris préconisait en 2009 un prix plafond par place de 17824€.

Enfin, l'ouverture prochaine de cet établissement pose à l'évidence la question d'un service public de la petite enfance. L'idéal républicain, c'est offrir, dès le début de la vie, les mêmes chances de développement à tous les enfants, quels que soient leur milieu. Or, si on confie la gestion des crèches à des établissements privés, ils ne s'implanteront que sur les territoires les plus « rentables ». Il existe déjà une très grande disparité dans l'offre d'accueil collectif entre le Sud (mieux pourvu) et le Nord de la France. Le recours aux crèches privées ne fera qu'accroître cet écart.



Vous pouvez retrouver tous les documents sur lesquels s'appuie cet article sur le site du canard forgeron.

La gauche en 1936 : le Front Populaire



L'occupation d'une usine en 1936

Le Front Populaire (1936-1938) est une référence incontournable de la mémoire et de l'histoire de la Gauche française. Composé d'un large rassemblement des partis de gauche, majoritaires pour la première fois au Parlement sous la 3ème République, il ambitionne de lutter contre les dégâts sociaux de la crise financière de 1929 et la montée très inquiétante de l'extrême-droite. Il s'est structuré autour du slogan "pain, paix, liberté". Marqué par la

figure de Léon Blum, nous lui devons un grand nombre de nos acquis sociaux.

Grâce aux luttes ouvrières (12000 grèves, dont 9000 avec occupation, pour environ 2 millions de grévistes), le Front Populaire de 1936 accorde le 7 Juin aux salariés, après signature des accords de Matignon, d'importantes satisfactions :

- une augmentation des salaires de 12% en moyenne,
- deux semaines de congés payés (auparavant les travailleurs n'étaient jamais partis en vacances),
- la semaine de travail de 40 heures dans toutes les professions, sans diminution de salaire. Seules des dérogations devaient permettre les heures supplémentaires,
- la reconnaissance du droit syndical et des délégués d'usines,
- des conventions collectives par entreprise et profession garantissent les conditions de travail,
- la nationalisation de la Banque de France, de l'industrie aéronautique, etc.

Drame de l'insécurité ordinaire

Un ferriérois accusé de meurtre !

Jean le Viguereux, militaire en garnison à Meaux, aurait tué un habitant de Lagny-sur-Marne lors d'une violente rixe à propos du vol de son cheval par celui-ci. La nouvelle n'est pas fraîche, on vous l'accorde, puisqu'elle date de janvier 1465 !

Notre ferriérois d'origine était franc archer, c'est-à-dire qu'il s'engageait dans l'armée royale pour échapper à l'impôt (la taille), un sort réservé aux roturiers (aux non-nobles). Pour en savoir plus, rendez-vous sur gallica.fr, ou sur le site du Canard Forgeron.

Retrouvez sur www.canard-forgeron.fr :

A l'occasion du 11 novembre :

La chanson de Craonne

A propos

Le Canard Forgeron est une émanation de l'assemblée citoyenne de Ferrières-en-Brie. Les assemblées citoyennes sont organisées dans toute la France à l'initiative du Front de Gauche. Tous les citoyens sont invités à y participer.

Ces espaces d'échange leur permettent de se réapproprier les sujets politiques.



Jeux

Qui a dit ? (reliez les personnalités aux phrases qu'elles ont prononcées)
Réponses en bas de page...

Jean-François Copé
UMP

A

Ruben Gonzalez
syndicaliste

B

Laurence Parisot
présidente du MEDEF

C

Jean-Luc Mélenchon
Front de Gauche

D

Joseph Goebbels
ministre de la propagande
du régime nazi

E

1

« Nous avons été entendus. »

(à propos du pacte compétitivité présenté par le gouvernement
Le Figaro du 07/11/2012)

2

« Renault dit en France que l'Espagne est plus compétitive, mais ici on nous compare avec la Roumanie en nous demandant de travailler gratuitement les samedis, comme là-bas. Nous ne sommes pas disposés à céder à ce genre de chantage ! »

(Le Monde du 09/11/2012)

3

« L'an 1789 sera rayé de l'histoire. »

4

« Il y a en France une tentation de la nuit du 4 août dont il faut se débarrasser. »

(c'est lors de la nuit du 4 au 5 août 1789 que l'Assemblée Constituante a décidé la fin du système féodal et l'abolition des privilèges)

5

« Il nous faut nous prononcer non pas sur ce que nous croyons bon pour nous même, ce qui suffit en démocratie, mais pour ce qui est bon pour tous, ce qui est l'exigence de la république. »

Mots mêlés

Trouvez dans la grille les mots de la liste. Formez un dernier mot avec les lettres inutilisées...

APPEL – ARMÉE – ARMES
ATTENTAT – AUBRAC – BBC
BROSSOLETTE – CACHE – CNR
COMBAT – COMMUNISTE – FFI
FIABLE – GAULLISTES – JUSTE
LA BOÉTIE – LUTTE – MAQUIS
MAX – MOULIN – NON – OHM
OMBRES – PARTISAN – RADIO
REFRACTAIRE – REFUS – SABOTA
TRAIN – TRIANGLE – VERCORS

Réponse sur :

www.canard-forgeron.fr/jeux

R	A	U	B	R	A	C	N	O	N	R	E
E	N	E	R	S	U	F	E	R	I	E	T
F	A	H	O	E	T	S	U	J	L	L	S
R	S	C	S	R	A	R	L	G	U	R	I
A	I	A	S	B	E	A	N	T	O	O	N
C	T	C	O	M	B	A	T	C	M	I	U
T	R	T	L	O	I	E	R	B	S	D	M
A	A	I	E	R	H	E	A	B	X	A	M
I	P	T	T	N	V	M	I	R	Q	R	O
R	I	P	T	S	T	T	N	U	M	M	C
E	A	N	E	L	B	A	I	F	F	E	T
G	A	U	L	L	I	S	T	E	S	S	E

Vous souhaitez réagir, collaborer, soumettre des idées, recevoir le Canard Forgeron par mail, obtenir d'autres exemplaires : écrivez à redac@canard-forgeron.fr

Directeur de la publication : Elise Beaulieu. Imprimerie spéciale, Le 10 décembre 2012. Rédaction : assemblée citoyenne de Ferrières-en-Brie. Crédits photos : assemblée citoyenne de Ferrières-en-Brie.